

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI****OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - 2ème
répartition et Tarascon, capitale provençale de la culture 2018**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

-l'attribution au titre de l'aide au développement culturel des communes d'une participation financière en faveur des communes d'Aix-en-Provence et Coudoux pour l'exercice 2017 comme spécifié dans le tableau joint en annexe,

-l'attribution d'une subvention complémentaire à la commune de Trets pour l'édition 2017 de l'événement « capitale provençale de la culture », ainsi qu'à la commune de Tarascon dans le cadre de l'édition 2018,

-l'autorisation pour Madame la Présidente ou son représentant de signer les projets de convention avec les communes de Trets et Tarascon, joints en annexe au présent rapport.

Le soutien financier apporté aux communes du département par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de **l'aide au développement culturel des communes**, est destiné aux activités culturelles gérées directement par celles-ci.

Cette coopération à l'échelon départemental permet de favoriser des politiques culturelles aux enjeux dépassant le seul champ culturel et artistique, alimentant des ambitions publiques élargies à la solidarité active, à l'attractivité territoriale (aménagement, tourisme, développement économique, créativité culturelle...) ou encore au rayonnement culturel et patrimonial du territoire.

Le soutien à la culture des communes des Bouches du Rhône passe également par l'attribution annuelle du label « **capitale provençale de la culture** » à des communes du Département de moins de 20 000 habitants nécessitant la valorisation de ses actions culturelles.

Cette aide a pour objectif de valoriser les petites et moyennes communes du territoire, dans une logique d'aménagement culturel du territoire et de circulation des publics. Il s'agit de les accompagner dans l'élaboration de leur programmation. En 2017, Trets a été la première commune porteuse du label « capitale provençale de la culture », en 2018, l'une de ces communes sera Tarascon.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL